

## **Procès verbal du Comité syndical du 23 mai 2014**

L'an 2014, le vendredi 23 mai à 16 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués par le Président, M. Jean-Michel GUÉRINEAU, le 9 mai 2014, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'Hôtel du Département, sis à Bourges, sous la présidence de M. Jean-Michel GUÉRINEAU qui a procédé à l'appel.

### Étaient présents :

M<sup>me</sup> Catherine JACOBI, M<sup>me</sup> Laurence RÉNIER, M<sup>me</sup> Michelle RIVET, M<sup>me</sup> Agnès SINSOULIER-BIGOT, déléguées de la Région Centre.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU, M. Daniel DEVAUX, M. Roger JACQUET, M. Serge MÉCHIN, délégués du Département du Cher.

M. Guy CHABRILLAT et M<sup>me</sup> Nadine DELANNE, délégués de la CDC Terres Vives ; M. Gilles GONTHIER et M<sup>me</sup> Marie-Christine LASNE, délégués de la CDC Fercher ; M. Éric LEROY, délégué de la CDC Vierzon Sologne Berry ; M. Xavier BALLERAT, délégué de la CDC Pays de Nérondes ; M. Christophe DRUNAT, délégué de la CDC Terroirs d'Angillon ; M. Jean-Roger MATHÉ, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher ; M. Jean-Louis SALAK, délégué de la CDC Terres d'Yèvre.

### Étaient excusés(e) et remplacés :

MM. Hubert ROBIN et Maxime CAMUZAT, délégués du Département du Cher, respectivement remplacés par MM. Robert BELLERET et Jean-Pierre PIÉTU suppléants ;

M. Sylvain NIVARD, délégué de la CDC Vierzon Sologne Berry remplacé par M. Laurent GEORGES suppléant.

### Étaient excusés(e) et avaient donné un pouvoir :

M<sup>me</sup> Irène FELIX, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. Serge MÉCHIN ;

M. Jean-Claude TOUZELET, délégué de la CDC Vierzon Sologne Berry, avait donné pouvoir à M. Éric LEROY ;

### Étaient excusés :

M. Daniel FOURRÉ, délégué du Département du Cher ; M. Axel PONROY, délégué de la CDC Vals de Cher et d'Arnon.

Le quorum étant atteint, M. Jean-Michel GUÉRINEAU a ouvert la séance en désignant avec l'accord de l'ensemble des délégués présents M. Robert BELLERET comme secrétaire de séance.

## **Rapport n°1 : Approbation du procès verbal du Comité syndical du 14 février 2014**

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité le procès verbal du Comité syndical du 14 février 2014.

## **Rapport n°2 : Élection du Président**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU cède la parole et la présidence de l'élection à M. Jean-Pierre PIÉTU, doyen d'âge.

M. Jean-Pierre PIÉTU a rappelé qu'en application des statuts du Syndicat Mixte, le Comité syndical doit élire son Président parmi les délégués membres du Comité syndical.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU ayant fait acte de candidature a été élu à l'unanimité par vote à bulletin secret avec 27,5 voix.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU, nouvellement réélu, a remercié M. Jean-Pierre PIÉTU et a assuré la présidence de la suite du Comité syndical.

## **Rapport n°3 : Élection des vice-présidents**

Conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat mixte, le Comité syndical doit élire trois vice-présidents, un pour chacune des catégories de membres du Syndicat.

- M<sup>me</sup> Agnès SINSOULIER-BIGOT, seule candidate pour représenter la Région Centre a été élue à l'unanimité par vote à bulletin secret avec 27,5 voix ;
- M. Serge MÉCHIN, seul candidat pour représenter le Département du Cher a été élu à l'unanimité par vote à bulletin secret avec 27,5 voix ;
- M. Éric LEROY, seul candidat pour représenter les EPCI a été élu à l'unanimité par vote à bulletin secret avec 27,5 voix.

## **Rapport n°4 : Élection des 4 membres du Bureau**

Conformément à l'article 7 des statuts, le Comité syndical doit élire quatre autres membres afin de constituer le Bureau selon les modalités suivantes :

- 1 délégué pour le Conseil Régional du Centre
- 1 délégué pour le Département du Cher
- 2 délégués pour les EPCI
- M<sup>me</sup> Michelle RIVET, seule candidate pour représenter la Région Centre a été élue à l'unanimité par vote à bulletin secret avec 27,5 voix ;

- M. Hubert ROBIN, seul candidat pour représenter Département du Cher a été élu à l'unanimité par vote à bulletin secret avec 27,5 voix ;

Pour le vote des délégués des EPCI, quatre candidats se sont présentés : M<sup>me</sup> Nadine DELANNE, MM. Jean-Roger MATHÉ, Christophe DRUNAT et Gilles GONTHIER.

Le vote a été effectué à bulletin secret.

- M. Christophe DRUNAT a été élu avec 20 voix pour un total de 27,5 ;
- M. Jean-Roger MATHÉ a été élu avec 15,5 voix pour un total de 27,5 ;

À l'issue de ce dernier vote, M. Jean-Michel GUÉRINEAU a cité les noms des délégués constituant le Bureau.

### **Rapport n°5 : Délégation du Comité syndical au Bureau**

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité la délégation au Bureau des attributions suivantes :

- Autoriser le Président à signer les marchés et les accords cadres passés selon une procédure formalisée telle que définie par l'article 26 du Code des marchés publics, ainsi que leurs avenants entraînant une augmentation de plus de 5% du marché initial ;
- Approuver les plans de financement des opérations décidées par le Comité syndical ;
- Autoriser le Président à solliciter les subventions pour le compte de Numeric18.

### **Rapport n°6 : Délégation du Comité syndical au Président**

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité la délégation au Président des attributions suivantes :

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations utiles à la gestion des emprunts dans la limite des crédits de paiements prévus au budget ;
- Autoriser, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
- Intenter au nom du syndicat les actions en justice, défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, et se constituer partie civile dans les contentieux relevant des juridictions administratives et judiciaires en premier ressort, en appel ou en cassation, le cas échéant dans le cadre de procédures en référé, pour tous les types de contentieux ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres passés selon une

procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des seuils mentionnés à l'article 28 du Code des marchés publics ;

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Faire une demande ou une mise à jour d'une déclaration d'opérateur auprès de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

### **Rapport n°7 : Adhésion de la communauté de communes du Dunois**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU présente le rapport n°7.

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité l'adhésion de la communauté de communes du Dunois.

### **Rapport n°8 : Règlement intérieur pour les agents de Numeric18**

Le rapport n°8 portant sur le règlement intérieur a été retiré de l'ordre du jour en raison de l'ajournement de son passage en Comité technique paritaire.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU précise que son examen se fera lors d'un Comité syndical ultérieur.

Il n'a été procédé à aucun vote.

### **Rapport n°9 : Convention pour le déploiement de la fibre optique sur le réseau électrique avec ERDF et le SDE18**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU présente le rapport n°9.

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité la convention pour le déploiement de la fibre optique sur le réseau électrique avec ERDF et le SDE18.

### **Rapport n°10 : Adhésion AVICCA**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU présente le rapport n°10.

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité l'adhésion à l'AVICCA.

### **Rapport n°11 : Retrait de la délibération n°CS 9/2013**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU présente le rapport n°11.

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité le retrait de la délibération n°CS 9/2013.

À l'issue du dernier vote et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Jean-Michel GUÉRINEAU demande à M. Serge MÉCHIN, vice-président, d'assurer la présidence jusqu'à la fin de la séance puis donne la parole à M. Pascal BOURDILLON, Directeur de Numeric18, afin qu'il apporte des précisions sur l'élargissement du périmètre du Syndicat mixte.

M. Roger JACQUET a quitté la salle à 17h12.

M. Axel PONROY entre dans la salle à 17h13.

M<sup>me</sup> Agnès SINSOULIER-BIGOT et M. Jean-Michel GUÉRINEAU ont quitté la salle à 17h20

M. Pascal BOURDILLON expose l'adhésion à venir du Département de l'Indre et Loire. Cela implique un changement de statuts, de nom et de gouvernance.

Le nombre de délégués sera également impacté de telle sorte que les communautés de communes étant en dessous du seuil de 20 000 habitants seront représentées par un délégué tandis que celles au-dessus de 20 000 habitants détiendront deux délégués. Ainsi, les communautés de communes Vierzon Sologne Berry, Terres Vives et Fercher perdront un représentant.

Le Syndicat mixte prendra la dénomination de Touraine Cher Numérique.

Toutes ces évolutions seront exposées en détail lors du prochain Comité syndical.

M. Pascal BOURDILLON rappelle la procédure mise en œuvre dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le département du Cher. La phase pilote du déploiement s'effectuera sur le territoire des communautés de communes du Pays de Nérondes et des Terres d'Yèvre. À l'issue de l'élaboration d'avant-projets, il s'en suivra la détermination du périmètre en concertation avec les élus locaux puis l'établissement de conventions de financement et d'études d'exécution de travaux.

La date du prochain Comité syndical est fixée au jeudi 26 juin 2014 à 16h00.

M. Serge MÉCHIN ayant remercié l'ensemble des participants, la séance est levée à 17 heures 30.

**Robert BELLERET**

**Secrétaire de séance**



**Jean-Michel GUÉRINEAU**

**Président de Numeric18**



**Numeric18**  
L'acteur public du numérique  
SIRET : 200 041 481 00017